

POSTE À POURVOIR

01/08/2020

**PLUS D'INFORMATION,
CONTACTEZ**

Elodie Loubère chargée de
recrutement au 02 32 31 94 52

ADRESSEZ VOTRE CANDIDATURE

service-recrutement@eure.fr

OU PAR COURRIER À

M. le Président
Département de l'Eure
Direction des Ressources Humaines
14, boulevard Georges-Chauvin
CS 72101
27021 EVREUX Cedex

Agent d'entretien et d'exploitation de la route
Direction de la mobilité - Unité Territoriale Ouest- Centre d'exploitation de Beaumont le Roger

L'agent assure toutes les tâches liées à l'entretien et l'exploitation du réseau routier départemental.

Informations utiles :

Cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux

Vos missions :

- Entretien et exploitation le réseau (fauchage mécanisé, rebouchage des nids de poule ...).
- Participer à la viabilité hivernale et à la veille estivale (surveillance, salage, déneigement, nettoyage de la chaussée ...).
- Entretien la signalisation et réparation (signalisation directionnelle, plastique ...).
- Participer au maintien de la viabilité du réseau routier.
- Mettre en place des dispositifs d'exploitation sous chantier.
- Entretien les ouvrages d'art et leurs abords.
- Entretien le matériel (entretien des véhicules et le petit matériel).
- Surveiller du réseau dans le cadre des tâches qui lui sont confiées.
- Mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité.
- Recueillir les données pour permettre les suivis comptables de l'activité

Compétences :

- Maîtriser la signalisation (signalisation permanente et temporaire).
- Utiliser, surveiller et entretenir le matériel (utilisation des super-épareuses, tronçonneuses ...).
- Connaître les règles de déontologie.
- Maîtriser et exécuter des travaux d'entretien routier en adéquation avec les techniques de mise en œuvre et les normes existantes.
- Etre polyvalent.
- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.
- Exécuter les tâches demandées (accepter le travail manuel ...).
- Savoir rendre compte (informer son responsable de son activité ...).
- Etre apte à communiquer (renseigner les documents ...).
- Savoir travailler en équipe.
- Etre disponible (participer aux astreintes VH et VE)

Avantages :

Outre la rémunération statutaire complétée d'un régime indemnitaire, vous disposez de 50 jours de congés dont 15 jours de RTT. La gestion personnalisée et optimale de votre carrière et un plan de formation dynamique, vous permettront de développer vos compétences et d'évoluer professionnellement.